



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 59213

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la volonté de supprimer l'école à la maison. Ce projet de loi va à l'encontre de la liberté individuelle des parents. La déclaration universelle des droits de l'Homme est claire, article 26 : " 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants". L'État, à moins de devenir le petit père des peuples et des enfants, n'est pas celui qui a à dicter aux parents le choix de l'éducation de leurs enfants. Il lui demande de tenir compte de l'autorité des parents et de leur décision en termes de scolarité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59213

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5749

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)